

DECLARATION DU GROUPE PARLEMENTAIRE FRODEBU SUR LE REFOULEMENT DES REFUGIES RWANDAIS

Le Groupe Parlementaire FRODEBU vient d'apprendre par la voie des médias que le Ministère de l'Intérieur au nom du Gouvernement a décidé en connivence avec les autorités rwandaises le refoulement des réfugiés rwandais qui avaient demandé asile dans le Nord du Burundi. Nous apprenons par ailleurs que cette mesure est en phase exécutoire et que ces réfugiés sont chargés manu militari sur des camions pour les amener sous contrainte au Rwanda. Suite à cette situation, le Groupe Parlementaire FRODEBU porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

Le Groupe Parlementaire FRODEBU est profondément indigné par cette mesure prise par le Ministre de l'intérieur du Burundi en violation flagrante des lois nationales ainsi que les conventions et lois internationales en la matière dont la « Déclaration sur l'asile territorial » (A.G. des Nations Unies, 14 décembre 1967) et la « Convention relative au Statut des Réfugiés » (28 juillet 1951).

En effet, la simple logique juridique élève le non refoulement à l'échelle d'une obligation. Le non refoulement doit être considéré comme un principe général de droit reconnu par les Etats parties à la Convention. Bien plus, ce principe de non refoulement s'applique aussi bien aux candidats qu'aux réfugiés. Si refoulement devrait y avoir, le Burundi les refoulerait vers un pays dont il a la certitude qu'ils n'y courent aucun danger pour leur vie ou leur liberté.

Le Groupe Parlementaire FRODEBU rappelle à tous ceux qui font semblant d'ignorer le drame que vivent les populations de la Région des Grands Lacs africains que la demande d'asile est l'ultime recours de ces populations pour sauver leur vie face aux différentes et sérieuses menaces qu'elles connaissent dans leurs pays respectifs. Ces populations méritent plus de compréhension et plus d'égard de la part des autorités concernées. Nous rappelons que les populations burundaises en général et en particulier beaucoup d'autorités de notre pays dont le Ministre de l'intérieur ont du recourir à l'asile lorsque leur vie était en danger. Faut-il comprendre que tous nos compatriotes se trouvant dans la même situation dans les différents pays doivent subir le même sort et qu'il devrait en être de même dans l'avenir ?

Le Groupe Parlementaire FRODEBU exige à toutes autorités burundaises concernées dont le Ministre de l'intérieur de lever cette mesure illégale à l'égard de la loi burundaise et des conventions internationales. Et dans la suite, nous leur demandons de traiter les problèmes de refoulement forcé des populations en étroite collaboration avec les organisations internationales concernées dont le HCR.

En attendant, le Groupe Parlementaire FRODEBU demande aux populations burundaises en contact avec ces réfugiés de continuer à leur apporter un appui matériel et confort moral dans la mesure de leur possibilité.

Fait à Bujumbura le 17 juin 2005

Pour le Groupe Parlementaire FRODEBU :

Hon. Léonidas NTIBAYAZI, Président

Hon. Christian SENDEGEYA, Vice-Président

Hon. Norbert NDIHOKUBWAYO, Secrétaire Général